



Pièces à conviction⁽²⁰¹³⁾

Photos de Michel FRANCOIS

pour le Palais de justice de Bruxelles (2014)

Par Jean-Pierre BUYLE

Jean-Pierre Buyle est avocat et ancien Bâtonnier de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.



Tous ces objets manufacturés hétéroclites se ressemblent. Mais ils sont tous différents, ils ont chacun une fonction particulière : une pelle, une batte, un marteau, un parapluie, un pied-de-biche, une pince, une matraque, un crochet ...

La plupart de ces objets sont contondants ; on les qualifie dans les prétoires comme étant des « armes », ce qui leur donne une dimension politique.

Ces outils et ces accessoires nous sont familiers. Ils sont fabriqués industriellement partout dans le monde à des millions d'exemplaires. Ils sont universels. Ce sont des choses fongibles, aisément remplaçables et substituables.

Ces objets sont entreposés dans les caves du socle du vieux palais de justice de Bruxelles, celui qu'à la Commission BCG-P1 (Beheerscollege – Collège de gestion) on dénomme P1 (Palais 1), juste au-dessus du vestiaire des avocats. C'est une sorte de bazar ou de caverne d'Ali Baba, fermée à clef qui renferme de précieux trésors.

Mais qu'est-ce qui a bien pu faire passer ces banals objets issus d'un brico center ou d'une brocante vers ces locaux renfermant des pièces à conviction ?

Là, ces pièces sont classées, inventoriées, identifiées : une année, une étiquette, des numéros étranges et mystérieux, un autocollant « police-politie » avec un logo bien connu représentant une flamme ou une main tendue vers le ciel, un sac en plastique ou en papier pour protéger les éventuelles empreintes digitales... Ces pièces transpirent la violence, elles évoquent les jeux de massacre des fêtes foraines.



Ces pièces lourdes flottent en l'air, suspendues à une ficelle légère, reliée par un clou à une longue planche solide fixée à une barre de couleur orange, elle-même attachée à un mur qui a vécu...

C'est une sorte d'inventaire à la Jacques Prévert d'objets réels, archivés dans les sous-sols du palais de justice où l'artiste Michel François les a photographiés pour les faire remonter à la surface, à la lumière de la buvette du vestiaire des avocats où ces photos ont été placées en 2014.

Chacun de ces objets a son identité et est personnalisé, comme s'il correspondait à une affaire précise en cours d'instruction. Chaque objet va servir de preuve tantôt pour accuser, tantôt pour condamner, tantôt pour acquitter.

Est-ce une contrefaçon ? Une arme qui a tué ou menacé ? Un outil qui a aidé à perpétrer un vol ? Un objet qui a violé ? ...



Chacune de ces pièces est au départ banale et interchangeable. Mais, par son histoire et par l'usage que son utilisateur en a fait, elle devient unique. Elle prend de la valeur et de l'importance comme une œuvre d'art...

Marcel Duchamp ou Marcel Broodthaers transformait des objets du quotidien en œuvre d'art. Ils détournait des pièces de leur fonction première voulue par leur créateur ou leur concepteur.

Michel François ne détourne pas ces objets de leur sens, il les restitue tels quels. Simplement, il les fait monter d'un étage.

Ces objets usuels étiquetés et alignés comme dans un musée ou une galerie sont chacun signés par un auteur qui doit rendre des comptes, alors qu'il est présumé innocent.





Cette œuvre est politique. Elle montre le trait d'union entre le citoyen qui doit justifier à la société d'un acte délictueux qu'il a commis ou qu'il n'a pas commis. Elle fait le lien entre l'individu dans sa vie privée, les autorités et l'organisation de la vie publique au travers de l'un de ses trois pouvoirs : le judiciaire, là où il y a intersection entre la liberté et la responsabilité. Par l'intervention de l'artiste, ces objets deviennent des sculptures. Ensemble ils constituent une sorte d'installation.

Et lorsque ces pièces à conviction auront fini de raconter une histoire et qu'un jugement définitif de condamnation, de non-lieu ou d'acquittement sera prononcé, elles redeviendront anonymes et universelles. Elles retomberont dans le domaine public. Les autorités les détruiront, si elles sont hors commerce ou les vendront par lots par l'intermédiaire du ministère des Finances (Fin Shop), à moins qu'elles ne soient restituées à leur propriétaire légitime.



Cette œuvre a été conçue et réalisée par l'artiste photographe Michel François pour le vestiaire des avocats. Ce lieu de mutation est aussi symbolique. Là sont accrochées au mur une succession de robes noires... Là des hommes et des femmes qui ont leur histoire personnelle unique changent de costume pour endosser une toge qui les transformera en acteurs de justice, les rendant ainsi égaux entre eux et donnant un sens et un poids à leurs paroles.

Avec doute et conviction, ces avocats porteront la parole de leur client. Ils expliqueront au juge la vie et le contexte de ces pièces à conviction, brandies par l'autorité de poursuite.

Au pénal, le doute profite toujours à l'accusé. Le magistrat se prononce avec son intime conviction.

Et si le vestiaire des avocats était la véritable pièce à conviction ?



J.P. Buyle

Jean-Pierre Buyle